

LA SIDRA DE LA SEMAINE

DE LA JEUNESSE LOUBAVITCH DE GRENOBLE

CHABBAT VAYE'HI
22 DECEMBRE 2018 – 14 TEVET 5779

12

LA PARACHA EN BREF

VAYE'HI (GENÈSE 47,28 - 50,26)

Yaakov vit les 17 dernières années de sa vie en Egypte. Avant sa mort, il demande à Yossef de faire le serment qu'il l'entertera en Terre Sainte. Il bénit les deux fils de Yossef, Ménaché et Ephraïm, les élevant au statut de ses propres fils comme fondateurs de tribus au sein du peuple d'Israël.

Le patriarche souhaite révéler la fin des temps à ses enfants, mais il en est empêché. Yaakov bénit alors ses fils, attribuant à chacun le rôle de sa tribu : Yehouda produira des chefs, des législateurs et des rois ; les prêtres viendront de Lévi, les savants d'Issakhar, les navigateurs de Zévouloun, les maîtres d'école de Chimone, les soldats de Gad, les juges de Dan, les producteurs d'olives d'Acher, etc. Ruben est blâmé pour avoir "troublé le mariage de son père", Chimone et Lévi pour le massacre de Chekhem et le complot contre Yossef. Naphtali se voit attribuer la rapidité d'une gazelle, Benyamin la férocité d'un loup, et la beauté et la fertilité sont promises à Yossef.

Un long convoi funéraire composé des descendants de Yaakov, des ministres de Pharaon, des nobles de l'Egypte et de la cavalerie égyptienne accompagne Yaakov dans son dernier voyage vers la Terre Sainte, où il est enterré dans la grotte de Makhpela à Hébron. Yossef meurt à son tour en Egypte à l'âge de 110 ans. Lui aussi ordonne que ses ossements soient sortis d'Egypte pour être enterrés en Terre Sainte, mais cela ne se produira que lors de l'Exode des Israélites d'Egypte bien des années plus tard. Avant sa mort, Yossef transmet aux Enfants d'Israël le testament qui sera le ferment de leur espoir et de leur foi dans les difficiles années à venir : "Dieu se souviendra de vous et vous fera sortir de ce pays vers celui qu'Il a promis par serment à Avraham, à Its'hak et à Yaakov."

Cette Paracha conclut le livre de la Genèse, Sefer Béréchit, premier livre de la Torah.

ALLUMAGE 16h40 SORTIE 17h48

Pose des Téfilines : à partir de 7h07 jusqu'au 22/12
à partir de 7h09 du 23 au 27/12

Heure limite Jusqu'au 21/12 1^{ère} h 9h33 2^{ème} h 10h21
du Chéma Du 22 au 26/12 1^{ère} h 9h36 2^{ème} h 10h24

Mardi 18/12 : Jeûne du 10 Tevet - Début 6h30 Fin 17h31
(voir page 4)

Chabbat 'Hazak

CHABBAT CHALOM

1

VIVRE AVEC SON TEMPS

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

VAYE'HI

Les patriarches dans notre vie

"Mon nom sera perpétué par eux et le nom de mes pères, Avraham et Its'hak" (Bénédictio de Yaakov aux enfants de Yossef, Béréchit 48:16)

Le Peuple juif a trois "pères" : Avraham, Its'hak et Yaakov, parce qu'il existe trois modèles de perfection qui caractérisent notre mission dans la vie. Chacun de ces trois patriarches sert de précédent qui nous instruit et nous donne la force d'atteindre son mode personnel de perfection.

Avraham : la croissance

La grandeur d'Avraham réside dans le fait qu'il construisit sa vie, en s'investissant, étape par étape, partant de commencements déficients pour parvenir à un statut de grande élévation.

Maimonide décrit la vie d'Avraham, le premier Juif né dans une société dépravée et païenne : "Il n'avait ni maître ni guide pour l'instruire mais il était submergé dans la folie des idolâtres d'Our Casdim. Son père, sa mère et la société tout entière adoraient des idoles et il les servait avec eux. Mais son cœur était en quête et en contemplation, jusqu'à ce que, en sondant sa propre sagesse, il comprit la vérité et sut qu'il y avait un Dieu unique. Il arriva à réaliser que le monde entier était dans l'erreur...". Courageusement, Avraham prit en charge le monde entier et commença à enseigner à ses prochains la vérité d'un Dieu unique, omnipotent et infini et la morale et le code de valeurs que cela impliquait.

(L'un des sens du mot *Ivri*, "l'Hébreu" (littéralement : "de l'autre côté") attaché au nom d'Avraham (Béréchit 14:13) signifie que "le monde entier était d'un côté et qu'Avraham était de l'autre")

Its'hak : la pureté

La vie de Its'hak, le premier à être né Juif, contraste avec l'histoire spirituelle d'Avraham qui l'avait hissé de la pauvreté à la richesse.

Its'hak ne représente pas une perfection atteinte après des décennies de lutte avec l'imperfection, mais apparaît comme une ligne droite de pureté spirituelle, depuis sa naissance jusqu'à la fin de sa vie. Alors qu'Avraham fut circoncis à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, atteignant enfin, à cet âge avancé de sa vie, l'état de "complétude", c'est au huitième jour de sa vie que Its'hak le fut. (Suite p.2)

VIVRE AVEC SON TEMPS

Suite de la page 1

Quand Its'hak envisagea de s'aventurer temporairement en dehors de la Terre d'Israël, D.ieu lui dit : "Ne descends pas en Égypte. Réside dans la terre que Je t'ai désignée". Nos Sages expliquent que D.ieu signifiait à Its'hak : "Tu es une "offrande parfaite" et les terres situées en dehors de la Terre Sainte ne sont pas adéquates pour toi".

Its'hak n'affronta rien de négatif. Il voyait tout dans sa lumière la plus profonde, n'établissant de relation qu'avec le bien quintessentiel. Il est caractéristique qu'il ne vît que le bien chez son fils corrompu, Essav. Le mal n'appartenait tout simplement pas à son monde.

Yaacov : la vérité

L'ultime marque de perfection, cependant, n'est pas le fait d'éviter la faute mais de réussir à gérer toutes les situations que nous présente l'existence, y compris celles qui sont déficientes et négatives.

Lisons les mots de Rabbi Chalom Dov Ber de Loubavitch :

"Un individu complet et parfait est celui qui, en pratique, rejette le mal et fait le bien avec une totale perfection, qui n'est sujet ni au changement ni à la fluctuation. Les conditions de l'époque et du lieu n'ont aucune incidence sur lui, grâce à la force et l'intégrité de ses convictions... Ces facteurs ne constituent pas même un 'test' pour lui, parce qu'il ne conçoit aucune autre approche..."

Le troisième patriarche, Yaacov, représentait cette constante inébranlable dans sa vie. Yaacov était né dans la sainteté et avait passé la première partie de sa vie comme "un homme complet, celui qui réside dans les tentes de l'étude". A contrario de Its'hak, cependant, Yaacov allait s'aventurer au-delà des frontières du parfait et du saint. Au cours de sa vie, Yaacov dut affronter Essav, le meurtrier, Lavan, le fourbe, et les sociétés idolâtres de Haran et de l'Égypte. Et pourtant, il en émergea complet et indemne. Où qu'il se rende, il surmontait tous les défis que lui lançait le monde. Il exploitait le bien dans les circonstances les plus négatives, sans jamais compromettre l'intégrité de sa propre pureté.

C'est la raison pour laquelle Yaacov est toujours identifié à l'attribut de "vérité".

La vérité implique la consistance. Quelque chose est vrai quand c'est une réalité objective, quand sa validité ne se trouve pas affectée par des circonstances ou des conditions extérieures. L'héritage de Yaacov est une perfection qui ne

nécessite pas d'être enfermée dans des frontières qui l'isolent pour qu'elle reste intégrée, mais qui transcende et transforme les imperfections qu'elle rencontre.

Trois défis

Les différentes approches caractérisées par la vie d'Avraham, de Its'hak et de Yaacov sont toutes les trois présentes dans notre vie de Juif.

Chacun d'entre nous est appelé à construire à partir de débuts chaotiques, et de se diriger vers un moi meilleur. Nous expérimentons tous la nécessité de sauvegarder la pureté intérieure que nous possédons. Enfin, chacun affronte le défi du monde en général, pas seulement pour préserver notre propre intégrité morale et spirituelle, mais aussi pour la répandre dans notre environnement.

Suite au décès de leur mère et grand-mère, le Beth 'Habad de Grenoble présente ses sincères condoléances à M. Marc Amouyal, ancien parent d'élève de l'Ecole Juive, ainsi qu'à son frère, à ses enfants et à sa famille

ה.ב.צ.נ.ה

Une mère est la couronne de son foyer, et toutes ses bénédictions accompagnent ses enfants tout au long de leur vie. Puisse-t-elle de Là-Haut continuer à prier pour ses enfants et petits-enfants, et reposer en paix.

Que ces moments douloureux soient très rapidement transformés en joies avec la venue de notre Juste Machia'h

Suite au décès à Jérusalem de
Mme Corinne Garbi née Darmon,

le Beth 'Habad de Grenoble présente ses sincères condoléances à sa chère et tendre famille, M. Jean-Louis Darmon, Mme Maryline Massiah et Mme Nadia Hofnung

ה.ב.צ.נ.ה

Avec des qualités humaines exceptionnelles, Mme Garbi était une femme hors du commun, qui a beaucoup œuvré pour sa communauté et sa famille. Son courage et ses leçons de courage ont influencé beaucoup de personnes autour d'elle, et sa disparition nous attriste énormément.

Que le Tout-Puissant fasse que son mérite nous rapproche très vite de notre Juste Machia'h, afin que nous soyons tous réunis avec Mme Garbi par nous, et ce pour toujours

Sefer Hamitsvot du Rambam

Retrouvez cette étude dans son intégralité sur loubavitch.fr

Mardi 18 Décembre

Mitsva positive n° 94 : Il s'agit du commandement nous incombant d'accomplir toute chose à laquelle nous nous sommes engagés par la parole : serment, vœu, sacrifice et tout ce qui est analogue.

Mercredi 19 Décembre

Même étude que celle du 18 Décembre

Jeudi 20 Décembre

Mitsva négative n° 157 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'enfreindre nos engagements oraux, même si nous ne les avons pas pris sous serment.

Vendredi 21 Décembre

Mitsva positive n° 95 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné en ce qui concerne l'annulation des vœux, c'est-à-dire que nous devons appliquer les règles qui nous ont été données à ce sujet.

Chabbat 22 Décembre

Mitsva positive n° 95 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné en ce qui concerne l'annulation des vœux.

Mitsva positive n° 92 : Il s'agit du commandement qui incombe au Nazir (abstème) de se laisser pousser les cheveux.

Mitsva négative n° 209 : Il est interdit au Nazir de se couper les cheveux.

Dimanche 23 Décembre

Mitsva négative n° 202 : Il est interdit au Nazir de boire du vin ou toute boisson alcoolique à base de jus de raisin.

Mitsva négative n° 203 : Il est interdit au Nazir de consommer du raisin frais.

Mitsva négative n° 204 : Il est interdit au Nazir de consommer des raisins secs.

Lundi 24 Décembre

Mitsva négative n° 205 : Il est interdit au Nazir de consommer le pépin des raisins.

Mitsva négative n° 206 : Il est interdit au Nazir de consommer l'enveloppe des raisins.

Mitsva négative n° 208 : Il est interdit au Nazir de se rendre impur [en pénétrant] dans une maison où se trouve un mort.

Mitsva négative n° 207 : C'est l'interdiction faite au Nazir de se rendre impur au contact d'un mort.

Mardi 25 Décembre

Mitsva positive n° 93 : Il s'agit du commandement qui incombe au Nazir de se raser la tête et d'apporter ses sacrifices à la fin de son Nazirat.

Mitsva positive n° 114 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la loi de la valeur estimative d'un homme.

LE RÉCIT DE LA SEMAINE

LE PETIT-FILS DU MARRANE

Il y a près de 60 ans, j'étais non seulement un étudiant pauvre mais, de plus, je devais travailler pour financer mes droits d'inscription à l'université - ce qui signifiait que je disposais de moins de temps à consacrer à mes études. Mais je m'acharnais car j'avais réalisé que quand on fournit plus d'efforts que ce que l'on croit possible, D.ieu vient souvent à notre rencontre à mi-chemin.

Pour apprécier pleinement ce qui se révélait être un instant fondamental dans ma vie, il faut réaliser ce qui se passa à cette époque à l'université du Miami Law School en 1960. Un nouveau recteur avait eu une idée, brillante bien sûr : transformer cette institution pour qu'elle devienne la meilleure de tous les États-Unis. Par quel coup de baguette magique ? Tout simplement en sélectionnant les meilleurs éléments et en rejetant impitoyablement les autres.

Je n'avais pas compris ce que cela impliquait jusqu'à ce que j'aie affaire à un professeur extrêmement dur, qui avait recours, entre autres, à l'intimidation et à la menace.

À l'approche du nouveau semestre, alors qu'il fallait poser sa candidature, l'assistante du recteur me demanda pourquoi je faisais la queue.

- Pour m'inscrire bien sûr ! Pourquoi ? m'étonnai-je.

- Parce que votre nom ne figure pas sur la liste ! Vous n'avez pas atteint le niveau requis.

Non, je n'étais pas stupéfait... J'étais incapable de parler, absolument sidéré ! Toute ma vie dépendait de la note qu'on m'avait attribuée et qui avait été honteusement sous-évaluée. On allait m'expulser avant même que j'ai eu une chance de pratiquer le droit ou même d'obtenir un diplôme !

Désespéré, je suis immédiatement parti voir ce professeur et j'ai appliqué exactement les leçons qu'il nous avait prodiguées :

- Vous nous avez appris à nous battre pour la justice... Comment pouvez-vous supporter pareille injustice ? On va détruire ma carrière avant même qu'elle ait pu commencer !

Encore maintenant, je n'arrive pas à croire ce qui arriva : il me prit par la main et se précipita vers le bureau de l'assistante, en exigeant qu'elle remette mes notes originales et me permette de m'inscrire. Elle répliqua que c'était impossible à cause de la nouvelle politique du recteur. Incrédule, le professeur pénétra de force dans le bureau du recteur et posa un ulti-

matum. Deux minutes plus tard, l'affaire était réglée et je pus m'inscrire.

Franchement, je ne sais pas comment décrire cet instant si ce n'est la Main de D.ieu qui m'avait assisté. Mais ce n'était que le début.

Au second semestre, les deux examens les plus importants étaient fixés un Chabbat. Je tentais désespérément d'expliquer à mon professeur que je ne pouvais pas les passer un Chabbat, il ne voulait rien entendre. Alors j'agis comme tout prétendant-avocat le ferait : je préparai ma défense. En l'occurrence, je demandai à d'éminents rabbins de Miami d'écrire des lettres affirmant qu'il m'était impossible d'écrire le Chabbat. Le cœur battant, je tendis ces lettres à mon professeur : il me jeta un coup d'œil puis trancha :

- Bon. Présentez-vous à mon domicile dimanche matin à 9 heures.

Je sonnai chez lui dimanche à 9 heures, il me fit entrer. Devant son bureau était suspendu... le portrait d'un rabbin. Je ne comprenais plus rien : il était pourtant catholique ! Mais il m'expliqua qu'il était un marrane et qu'en fait, son grand-père était né juif.

Sidéré, je ne prononçai pas un mot et me mis à répondre aux questions de l'examen. Au bout de quelques heures, je tendis mes feuilles au professeur, qui ne cachait pas son exaspération parce que j'avais gâché son dimanche matin. Il les regarda distraitemment et leur attribua les meilleures notes. Je croyais rêver ! Il déclara que je pouvais m'inscrire pour l'année prochaine à son cours et celui d'un de ses collègues.

58 ans ont passé et je n'arrive pas encore à réaliser le miracle qui m'est arrivé. Si j'avais passé l'examen Chabbat, non seulement j'aurais violé mes principes et la loi de D.ieu mais je n'aurais certainement pas obtenu ce traitement de faveur, et j'aurais sans doute tout raté. Donc ce qui était apparu comme une terrible épreuve - Chabbat - était de fait devenu *la clé qui m'avait ouvert les portes* !

Bien sûr, si on choisit de considérer ces événements comme de simples coïncidences, cela aurait été juste une belle histoire. Mais cette histoire m'est arrivée à moi et je ne peux que ressentir une immense gratitude pour ce que D.ieu a fait pour moi. Cela ne signifie pas que je n'ai pas eu besoin de travailler dur, très dur même, mais finalement, cela n'aurait pas pu se concrétiser en un diplôme de droit - sauf si D.ieu ne m'avait pas rejoint à mi-chemin.

Norman Ciment - Juge et premier maire pratiquant de Miami - Jewish Press, traduit par Feiga Lubecki

- EDITORIAL - FROID ET CHALEUR

Le 10 Tévet, qui marque le début du siège de Jérusalem par les armées venues de Babylone, donne à cette semaine une coloration bien différente de celle que nous avons connue jusqu'ici. Et ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit là d'un jour de jeûne. De fait, nous nous trouvons en présence de la commémoration d'un événement particulier, qui est comme l'origine de l'exil puisque, de ce siège de Jérusalem, sortira à terme la destruction du Temple et de la ville. Et pourtant, il y a encore si peu de temps nous étions occupés à fêter 'Hanoucca et sa lumière... Quel contraste brutal !

Certes, le 10 Tévet et 'Hanoucca n'ont aucun rapport historique. Le premier nous parle du Temple construit par le roi Salomon tandis que le second se rapporte à celui construit, justement, après le retour de Babylone. Cependant, la fête de 'Hanoucca, si elle commence au mois de Kislev, se poursuit pendant le mois de Tévet et cela suffit à établir un lien entre les deux événements.

C'est que le mois de Tévet lui-même présente une qualité spécifique. Il est celui du froid. C'est, bien entendu, un phénomène matériel mais, s'il peut exister sous cette forme, c'est parce qu'une force spirituelle correspondante le sous-tend. Pour le dire dans les termes de la tradition juive, si le mois de Tévet est celui où le soleil est davantage caché que pendant le reste de l'année, c'est d'abord parce que la vitalité Divine y est plus masquée. Cette idée a une conséquence bien importante. Puisque la lumière spirituelle est comme davantage dissimulée dans cette période, cela veut dire que l'effort des hommes doit grandir afin qu'elle apparaisse, rayonnante. Une anecdote de ce type est rapportée au sujet du Baal Chem Tov. Un jour, dans la maison d'étude, la provision de bougies s'était épuisée. L'obscurité régnait et il semblait ne rien y avoir pour la chasser. Le Baal Chem Tov ordonna alors de prendre les morceaux de glace qui pendaient du toit et de les allumer comme des bougies. Et c'est ce qui se produisit. Au-delà du miracle, un message apparaît ici : le froid peut devenir lumière et chaleur.

Et le 10 Tévet ? Il est certes un début d'exil ; c'est un froid spirituel qui descend sur le monde. Mais nous avons la capacité de le transformer et d'amener le temps de toute Vie et de toute Lumière.

LE COIN DE LA HALAKHA

QU'EST-CE QUE LE JEUNE DU 10 TEVET ? (CETTE ANNEE MARDI 18 DECEMBRE)

En ce jour funeste commença le siège de la ville sainte de Jérusalem par l'armée babylonienne, sous les ordres du cruel Nabuchodonosor en 3336 (425 ans avant le début de l'ère commune).

A cause de sa gravité - puisqu'il marque le début de la destruction et de l'exil - il ne peut être repoussé à une date ultérieure (comme les jeûnes du 17 Tamouz et du 9 Av) ou avancé à une date précédente (comme le jeûne d'Esther). C'est le seul jeûne qui peut tomber un vendredi - donc veille de Chabbat. Du fait de sa gravité, il aura d'ailleurs une place de choix quand les jours de jeûne seront transformés en jours de joie (avec la venue de Machia'h).

Le but du jeûne est que même le corps physique ressente "la diminution de la graisse et du sang". On ne mange pas et on ne boit pas. On ne se rince pas la bouche. Mais on peut se laver sans restriction.

Les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de la Bar ou Bat Mitsva (les filles dès 12 ans et les garçons dès 13 ans) ne jeûnent pas. Les personnes fragiles, les femmes enceintes ou qui viennent d'accoucher ou qui allaitent ne jeûnent pas. Même ceux qui ont la permission de manger s'abstiendront de manger des friandises.

Le jeûne commence à l'aube, **mardi 18 Décembre à 6h30** et se termine à la tombée de la nuit à **17h31**.

Dans la prière du matin, on récite les *Seli'hot* spéciales de ce jour après le *Ta'hanoun* ainsi que "le grand *Avinou Malkénou*". Puis on lit dans la Torah le passage *Vayi'hal* (Chemot - Exode 32:11 à 34:1). Seul celui qui a jeûné peut être appelé à la Torah. Durant la prière de Min'ha (l'après-midi), on lit dans le rouleau de la Torah le chapitre *Vayi'hal*. Dans la *Amida*, on ajoute le passage *Anénou* ("Réponds-nous, Éternel au jour de notre jeûne car nous sommes dans une grande peine...").

On récite le *Ta'hanoun* et "le grand *Avinou Malkénou*".

Comme tous les jours de jeûne, on procédera à un examen de conscience approfondi et on évitera de se mettre en colère. On augmentera les dons à la *Tsedaka* (charité). Rabbi Chnéour Zalman explique qu'un jour de jeûne est aussi un jour de bienveillance divine. Comme ce jeûne du 10 Tévet est particulièrement important, on comprend que la *Techouva* (retour à D.ieu) procurée par ce jeûne est aussi d'un niveau plus élevé.

Dans de nombreuses communautés, ce jeûne est associé au souvenir des martyrs de la Shoah.

F.L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh)

APPEL A VOTRE GENEROSITE

Chers amis, chers parents d'élèves, chère communauté, L'Ecole Juive de Grenoble a besoin de remplacer rapidement sa sono, pour un système audio-visuel complet. Vous qui appréciez les fêtes et spectacles à l'Ecole, aidez-nous à vous présenter ceux-ci dans les meilleures conditions. L'achat et la pose de ce matériel revient à 5200 €.

Que D.ieu fasse que votre générosité vous soit rendue au centuple !

ETINCELLES DE MACHIA'H

LA COMPREHENSION ET LA FOI

Au temps de Machia'h, on saisira intellectuellement, par la compréhension, des sujets qui sont aujourd'hui du domaine de la foi.

La foi s'attachera alors à des thèmes bien plus élevés dont aujourd'hui nous n'avons pas la moindre perception, même au travers de la foi. (D'après un commentaire du Rabbi - Chabbat Parachat Chemot 5723) H.N.

AU THEATRE CE MARDI A AIX-LES-BAINS !

Mesdames, Mesdemoiselles, il est encore temps !

Les élèves de Tomer Debora sont heureuses de vous convier à leur spectacle annuel, sur le thème de « La Voie Retrouvée », avec danses, comédie musicale, chorale et pièce de théâtre, **ce mardi 18 Décembre à 19h30 au Palais de Savoie d'Aix-les-Bains.**

Un autocar partira de l'Ecole Juive de Grenoble à 18h précise.

P.A.F. 17€, comprenant le déplacement et l'entrée.

Prévoir sandwich et boisson - Contacter Mme Lahiany pour tout renseignement et réservation

COURS AU BETH 'HABAD

Dimanche : Guemara 9h30-10h30 - Michna Junior 9h30-10h30
Guemara Junior 10h30-11h30

Lundi : 'Hassidout 18h30-19h30 - Paracha 19h30 après Arvit

Mardi : 18h30 Cours d'hébreu moderne pour les dames, 2 niveaux, puis 19h00 Cours des dames : pensée juive, lois, 'Hassidout (*Mesdames, veuillez nous appeler si vous n'êtes pas déjà sur notre liste d'appel*)

Guemara Débutants hommes 19h30 après Arvit

Mercredi : 'Hassidout 18h30-19h30

Jeudi : 'Houmach - Si'hot 19h30 après Arvit

Guemara débutants 19h30 après Arvit

PRIÈRES AU BETH 'HABAD

Cha'harit : Lundi et Jeudi : 7h00 Mercredi et Vendredi : 8h30

Chabbat : 10h00 Dimanche : 10h30

Min'ha : 13h15. Le Vendredi, à l'heure d'allumage des bougies, et le Dimanche à 13h30 **Arvit** : 19h30

Libre d'impression - Veuillez ne pas transporter pendant le Chabbat dans le domaine public



LA SIDRA DE LA SEMAINE

Directeur Rav Lahiany

Diffusion Alter Goldstein - Arié Rosenfeld

Beth 'Habad / Ecole Juive de Grenoble

10, rue Lazare Carnot 38000 Grenoble

Tel 04 85 02 84 47

grenoblehabad@gmail.com

ecolejg38@gmail.com

www.habadgrenoblealpes.com

